

**COMPTE-RENDU DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE  
DEPARTEMENTAL DU 7 MARS 2011 :****- Accueil dans les services de la DDFIP :**

En ce qui concerne l'accueil, pour la énième fois, les manques de moyens ont été énoncés et constatés lors de ce CTPD.

Les suppressions d'emplois sont à l'origine de ce dur ressenti dans les services et postes.

Ainsi, la charge de travail par agents s'accroît de manière exponentielle, ces derniers ne pouvant plus assurer que le quotidien, tant l'accueil prédomine sous toutes ses formes (guichet, téléphone et courriel).

Le travail de back-office est de plus en plus difficile à assurer.

Les files d'attentes s'allongent aux guichets et assurer un rendu de service public de qualité aux contribuables devient illusoire.

L'accueil physique pose aussi des problèmes de sécurité. Dans certains SIP, les box d'accueil des usagers ne comportent pas de sortie de secours en cas de tentative d'agression.

**FO DGFIP** a insisté auprès de la direction sur le fait que l'expérimentation de l'accueil à Pantin a mis en avant que peu d'usagers se présentent entre midi et 14h (- de 5 %) par rapport au reste de la journée, et qu'en raison des raisons évoquées ci-dessus (le manque de moyens humains et matériels), il est impossible de le mettre en place.

**La décision était prise à l'avance** : les SIP seront invités à ouvrir entre midi et 14h, donc à faire la journée continue, aux périodes le nécessitant, c'est-à-dire par exemple lors de « fortes échéances » du recouvrement ou au moment de la campagne d'impôts.

La décision finale reviendra aux chefs d'unité.

La direction s'est engagée à écrire une note aux chefs d'unité et à en transmettre copie aux organisations syndicales. Celle-ci ne concernera que les SIP.

La direction a indiqué que pour les autres unités de travail rien ne changeait.

**A la demande de FO DGFIP**, la direction a cependant précisé que les responsables des trésoreries ouvertes le midi pouvaient faire des demandes de fermeture s'il y avait nécessité.

Beaucoup de trésoreries ont en effet des effectifs réduits du fait des suppressions d'emplois.

Le directeur a bien voulu tout de même nous annoncer qu'il avait rencontré la Mission de la Relation Usagers (MRU) le 17 février pour lui faire part du gros problème de l'accueil dans le 93. Quelques pistes sont en cours d'analyse de leur part, notamment pour renforcer l'attractivité de cette mission.

Cependant, le directeur n'a rien voulu dévoiler, attendant d'en savoir plus avant de nous informer.

Sur ce sujet crucial, la direction n'a procédé à aucun vote sur des propositions concrètes, ce qui révèle de nouveau le peu de cas qu'elle accorde au dialogue social dans le département.

**- Information sur les ponts naturels :**

La direction a refusé tout échange, toute discussion et tout vote des agents quant à la détermination des ponts naturels.

**FO DGFIP** a rappelé à la direction qu'auparavant, les agents étaient appelés à voter chaque année dans les 2 filières.

**FO DGFIP** a demandé à ce que les agents puissent voter sur les 3 ponts naturels possibles, ce qui a été refusé.

**Pourquoi cette obstination de refuser la liberté d'expression à ses agents ?**

On se pose encore la question , mais cela reflète le climat actuel de dialogue social  
Nous avons par ailleurs informé la direction que dans d'autres départements, le vote a eu lieu et les 3 ponts sont accordés aux agents.

**3 possibilités en cette année 2011** : les 03/06/2011, 15/07/2011 et 31/10/2011.

La direction impose à tous les agents le 15/07/2011 comme étant, selon elle, « le plus pertinent après consultation des chefs d'unité », c'est-à-dire des cadres A+.

Les agents n'ont qu'à se soumettre et ce sera leur autorisation d'absence ministérielle...

fermez le ban !!!

La direction s'est engagée à étudier la demande de **FO DGFIP** pour les ponts naturels de l'an prochain.

### - **Budget opérationnel de programme 2011 et bilan 2010 :**

**FO DGFIP** a voté contre ce budget de crise et de pénurie qui est réduit de 1,55 % en 2011 par rapport en 2010.

Les organisations syndicales n'ont eu que très peu d'informations sur la composition du budget. Après le CTPD du 7 Mars, **nous avons découvert qu'une note du 3 mars 2011**, qui n'a pas été évoqué en CTPD, a été publiée sur Ulysse, fixant les forfaits agents pour les fournitures de bureau, les consommables sanitaires et le téléphone.

Cette note demande aux chefs d'unité de gérer la pénurie en faisant des économies sur tout.

**A quoi sert de voter en CTPD si les décisions unilatérales de l'administration sont déjà publiées avant ?**

Le CTPD est transformé en une simple chambre d'enregistrement.

Les agents doivent donc s'attendre à des fournitures de qualité de plus en plus médiocre et à des conditions de travail matérielles en dégradation constante.

La direction a refusé de discuter en CTPD de la réforme de **l'affranchissement**, désormais externalisé à une société privée, alors que celle-ci a des conséquences importantes sur le budget et le service public.

De même, les conséquence de **CHORUS**, qui a sérieusement désorganisé la dépense et dégradé fortement les conditions de travail des agents qui travaillent dans ce secteur, n'ont pas été examinées en CTPD.

La direction a reporté la discussion de ces points à une réunion informelle du 10 Mars.

**Pour FO DGFIP**, ces points relevaient du CTPD.

Une réunion informelle ne fait pas l'objet d'un procès verbal.

### - **Espaces de dialogue :**

La direction a indiqué que le but des ces « Espaces de dialogue » est de :

*« trouver des solutions pour avancer dans un cadre bien compris pour une meilleure efficacité du service public et l'amélioration de la santé des agents »* et de faire de la prévention.

Ces espaces de dialogue font rejaillir le constat suivant :

**il n'y a plus de dialogue sur le lieu de travail, les notes ne sont plus lues ni diffusées.**

Ces « espaces de dialogue » devraient d'ici 2012 être pérennisés.

La direction considère qu'il n'y a pas eu assez de participants pour en tirer des conclusions.

Pourtant, les conclusions des espaces de dialogues étaient éloquentes (voir notre déclaration liminaire). Le peu d'agents ayant participé à ces réunions montre la difficulté que les agents ont aujourd'hui à s'absenter compte tenu de la pénurie des effectifs, et la suspicion des agents qui doutent de la réelle prise en compte par la direction de leurs observations.

**FO DGFIP** demande à la direction de prendre vraiment en considération les conclusions de ces « espaces » de dialogue, révélatrices d'un mal-être certain des agents dans les postes et services.

La direction devrait arrêter enfin de mettre en avant la mauvaise organisation des postes et services, au risque de se trouver face à des situations humaines catastrophiques qu'il lui faudra assumer quoi qu'il en soit.

**FO DGFIP** a posé la question suivante au représentant de l'institut chargé de ces « espaces de dialogue » présent à ce CTPD :

## **Que pense la DGFIP lorsque l'institut remonte le problème de la suppression des emplois qui revient de manière récurrente dans les réunions ?**

Voici sa réponse :

« la DGFIP considère qu'il s'agit d'une politique publique à mettre en place ».

Quand la DGFIP comprendra-t-elle que sans création d'emplois, les conditions de travail des agents ne pourront que se dégrader ?

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- Création des SIP :**

La direction a indiqué que les SIP de Saint-Denis et du Blanc Mesnil doivent être créés au 01/07/2011.

Une équipe d'accueil dédiée sera créée au SIP de Saint-Denis avec une caisse et une équipe d'accueil, le choix étant proposé aux agents.

Si absence de candidat, la règle de l'ancienneté dans le poste sera appliquée.

**FO DGFIP** s'est inquiété du devenir des agents de la trésorerie du Blanc-Mesnil affectés au communal. Pour l'instant, il est prévu qu'ils restent dans l'actuelle trésorerie.

**Au 01/07/2012 et 01/12/2012**, les SIP de Neuilly sur Marne, Noisy-le-Grand et Aulnay doivent être créés.

La direction a précisé que les agents concernés seront intégrés dans les SIP. Les souhaits des agents seront écoutés mais si trop d'agents souhaitent changer d'affectation, ils pourront demander par la suite leur mutation dans le cadre des mouvements normaux.

Elle sera traitée prioritairement comme le prévoit la réglementation.

Le SIP d'Aulnay étant créé sur la commune du Blanc-Mesnil, FO DGFIP a demandé si les agents concernés auront droit à une prime.

Les règles de la fusion prévoyaient qu'aucun agent ne devait être obligé de changer de commune.

#### **- Déménagement de Romainville et Seine Saint Denis Amendes à Rosny sous Bois :**

Suite à une demande de **FO DGFIP**, la direction a précisé qu'il doit avoir lieu en juin.

La date limite pour les demandes de mutation est fixée au 30/04/2011 si des agents rencontrent des problèmes particuliers. Une attention sera accordée sur celles-ci selon les motifs.

#### **Pour clore ce compte-rendu, FO DGFIP se doit d'informer les agents du changement de nature des CTPD locaux.**

En effet, alors que les CTPD sont en principe des lieux d'échanges, de paritarisme, de dialogue, ces CTPD sont devenus des chambres d'enregistrement dans lesquelles la direction informe, quand elle le veut bien, les Organisations Syndicales (OS).

Il est clair que toutes les décisions sont prises à l'avance et que les CTPD, dans le département au moins, n'existent que parce qu'ils sont prévus par le statut.

Ainsi pour exemple dans ce CTPD : la généralisation de l'accueil, les ponts naturels, les « espaces de dialogue », le budget, etc.

**Sur le budget, les OS n'ont pas eu accès à des documents qui pourtant auraient dû nous être fournis...**

La Direction a l'intention de mettre en place des réunions informelles avec les syndicats.

Nous participerons à celles-ci afin d'éviter que des décisions relevant d'un CTPD soient prises sans notre présence.

**FO DGFIP** veillera à ce que les sujets importants soient bien mis à l'ordre du jour d'un CTPD.

En effet, seuls les CTPD font l'objet d'un procès verbal transmis à la direction générale.

#### **Vos représentants en CTPL :**

Didier DUCHESNE, Xavier CHATELAIN, Philippe MASSON et Frédéric DELHAIE.

**AVEC FO DEFENDONS LA LIBERTE ET L'INDEPENDANCE SYNDICALES**

Permanence FO DGFIP 93 : DDFIP Moulin, [fo.093@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.093@dgfip.finances.gouv.fr) ☎ 01.48.96.62.30